Vol. XXIII. Saint-Boniface, Manitoba, 2 Novembre 1893. No. 4.

ABONNEMENTS:

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

MONSEIGNEUR TACHÉ.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE

— DES —

ECOLES DE MANITOBA

Depuis 75 Ans.

Suite.

II.—PHASE DEUXIÈME.

LES ÉCOLES N'ONT PAS ÉTÉ OUBLIÉES DANS LES NÉGOCIATIONS QUI ONT APPORTÉ UNE SOLUTION SATISFAISANTE AUX DIFFICULTÉS DE LA RIVIÈRE-ROUGE

Des écoles existaient au Nord-Ouest depuis cinquante ans, lorsqu'en 1868 le terrible fléau des sauterelles vint éprouver cruellement le pays. L'épreuve n'était pas nouvelle ; dès 1818, la colonie en avait été affligée au point qu'une partie notable de sa population avait dû se réfugier à Pembina pour y vivre de la chasse. Cette migration vers la frontière Américaine donna naissance à la deuxième maison d'éducation. M. Dumoulin suivit les chasseurs ét établit, en faveur de leurs enfants, une école qui ouvrit ses portes à une soixantaine d'entre eux ; M. Edge fut leur précepteur.

En 1818, la destruction des moissons fut compensée par la chasse dans les prairies. En 1868, au contraire, pendant que des myriades de locustes dévastaient les champs de la Rivière-Rouge, les bisons s'en éloignaient tellement que les chasseurs ne purent pas les atteindre et durent rentrer dans leurs foyers, absolument sans provisions.

Les deux sources alimentaires les plus abondantes étaient donc taries en même temps et cela, sans aucun des signes avant-coureurs qui auraient permis de se prémunir contre ce double désastre ; aussi, le pays eut à subir une famine telle qu'il n'en avait jamais éprouvée.

En 1818, les ravages des sauterelles furent l'occasion de l'ouverture de la deuxième école ; en 1868, le même fléau ne fut pas étranger à quelques uns des incidents qui ont amené ce que j'appelle *la deuxième phase* de l'histoire de nos établissements scolaires. Pas de pain, pas de viande, le peuple eut faim ; la faim est un mauvais conseiller, aussi la disette de 1868-69 fut suivie des troubles de 1869-70. Je n'ai pas l'intention de faire ici l'histoire de ces troubles, mais il me faut y faire allusion pour montrer la phase nouvelle dans laquelle ils ont conduit nos écoles. Pour arriver à ce but, je veux établir les trois points suivants :

Premièrement. La défiance a été la cause principale des troubles de la Rivière-Rouge.

Deuxièmement. Les assurances données par les Autorités Impériales et Fédérales ont contribué à apaiser les difficultés.

Troisièmement. Des négociations amicales, pendant lesquelles *les écoles ne furent point oubliées*, ont inspiré et fait accepter l'Acte de Manitoba ; ses garanties offrant une solution avantageuse.

1o.—La Défiance Cause les Troubles de la Rivière-Rouge.

Une partie de la population d'Assiniboia s'est défié du Canada, au point de refuser tout d'abord d'accepter l'union projetée. Pourquoi ces défiances et ces craintes ? Ce qui se passe aujourd'hui est la réponse à cette question. Les vexations que l'on fait subir actuellement aux catholiques de Manitoba et du Nord-Ouest ont été prévues et suffisent amplement pour démontrer que les appréhensions, que l'on a nourries dans le temps, n'étaient pas chimériques. Ce qui arrive, après vingt ans d'union avec le Canada et malgré toutes les garanties données si solennellement, prouve clairement que les inquiétudes éprouvées avant le transfert avaient leur raison d'être. Il y a dans les groupes divers, comme dans les individus, un instinct de conservation qui inspire une perspicacité qui échappe aux plus clairvoyants, quand ces derniers ne courent pas les mêmes dangers. Que l'on ne s'étonne pas si je dis que l'injustice que nous subissons aujourd'hui a été prévue. Je suis dans le pays depuis quarante-huit ans, je puis donc parler avec connaissance de cause. J'y étais depuis douze ans, lorsqu'en 1857, je dus passer l'été dans le Canada-Uni, pour surveiller l'impression de livres en langues sauvages ; pour ma part, c'est alors que commencèrent les craintes et les inquiétudes dont je parle.

Je suis Canadien jusque dans les fibres les plus intimes de mon être Pour Dieu seul, j'ai pu consentir à rompre les liens extérieurs qui m'attachaient au sol natal. Eloigné de la patrie, mon cœur ne s'en est jamais séparé ; aussi, avec quel enthousiasme j'accueillis la nouvelle que, peut-être un jour, mon pays adoptif serait réuni à celui qui m'a donné naissance. J'avais voué tonte mon existence, toute ma vie au Nord-Ouest. Un sacrifice que Dieu avait récompensé au-delà de mes espérances, avait, dès le début de ma carrière de missionnaire, dressé devant moi une barrière infranchissable. Je ne pouvais pas retourner en Canada, aussi quelle délicieuse émotion j'éprouvai en pensant que le Canada, lui, viendrait jusqu'à nous et me rendrait la patrie. Mon imagination caressait affectueusement cet espoir, lorsque les devoirs de ma charge m'appelèrent dans le Canada-Uni en 1857. Quelle ne fut pas ma surprise de constater les dispositions, nourries dans une partie de ce Canada, contre la moitié de sa propre population. C'était au temps où l'on agitait si violemment la question des Ecoles Séparées, l'usage de la Langue Française, les droits de la Sainte Eglise. Comme les violentes polémiques d'alors me firent mal au cœur ; moi qui n'avais jamais su qu'aimer et avoir confiance, je compris comme il est pénible de se trouver l'objet de la haine et d'accusations perfides. Moi, qui m'étais tant appliqué à étudier les dialectes des sauvages, je sentis vivement l'injustice de ceux qui voulaient proscrire de mon pays ma langue maternelle ; cette langue qui, de tous les idiômes des peuples civilisés, a été la premiére à retentir sur les bords de notre Saint-Laurent et à livrer ses accents harmonieux aux échos de nos grands lacs. Moi, qui m'étais donné tant de mal pour instruire les petits enfants des bois, je trouvai bien odieuse la conduite de ceux qui ne veulent pas que l'on rompe le pain de l'enseignement chrétien aux enfants civilisés qui sont à l'école. Les douces illusions, éprouvées en pensant à notre union avec le Canada, se dissipèrent en partie, parce que j'entrevis, pour notre population du Nord-Ouest, des dangers auxquels je n'avais jamais songé. Je retournai à Saint-Boniface le malaise au cœur.

Lorsqu'en 1858, Monsieur Dawson m'écrivit pour avoir des informations sur nos missions. Je lui répondis par une lettre qui a été publiée avec son rapport officiel et dans laquelle se trouvent les phrase suivantes :

> "Pour mon compte, une idée me préoccupe au milieu de cette agitation, de tout ce "mouvement qui se fait, par rapport à la Rivière Rouge. Comme vous me le dites, le "pays est ouvert, l'émigration va s'y porter. C'est sans doute pour moi une pensée bien "agréable...... de voir mon pays adoptif à la veille de jouir des avantages qu'on veut "bien lui procurer ; et pourtant à la vue de toutes ces dispositions, j'éprouve comme un "sentiment de peine, car il me semble qu'en gagnant beaucoup, nous perdrons peut-être "aussi beaucoup......, je crains que d'ici à longtemps nous ne nous en trouvions pas "mieux."

Les communications, en devenant plus faciles, ne diminuèrent pas les craintes ni les appréhensions, elles les généralisèrent au contraire. C'est en constatant cet état des esprits que je crus pouvoir écrire en 1868, la réflexion suivante, qui se lit à la page 46 de mon opuscule, intitulé : "Esquisse sur le Nord-Ouest de l'Amérique." :

> "Dans la colonie elle-même, il règne une certaine agitation et inquiétude au sujet "de son avenir. Les uns, en très petit nombre, qui espèrent gagner par un changement "quelconque, le demandent à grands cris......; le plus grand nombre, la majorite, redoute "ce changement Plusieurs ont bien raison ; le pays pourra gagner à ces modifications ; "il acquièrera sans doute bien des avantages qui lui manquent, mais la population "actuelle perdra certainement. Comme nous aimons plus le peuple que la terre qu'il "occupe, que nous préférons le bonheur du premier à la splendeur de l'autre, nous en "sommes à répéter ce que nous avons déjà dit : que nous redoutons beaucoup pour notre "population quelques-uns des changements qu'on lui promet."

Les craintes étaient devenues d'autant plus vives que l'établissement de la confédération rendait plus probable et plus prochaine l'absorbtion du Nord-Ouest par la nouvelle Puissance. C'est au milieu de cette agitation des esprits, que notre population fut éprouvée par le terrible fléau des sauterelles, fléau rendu encore plus désastreux par l'éloignement subit et complet du bison.

Le moment était favorable pour le Canada ; malheusement ce qui se fit alors, au lieu de dissiper les craintes et de concilier les esprits, ne fit qu'augmenter le malaise. Sous prétexte de soulager la misère, on envoya d'Ottawa des hommes qui devaient continuer les travaux du chemin, projeté entre le Fort Garry et le Lac des Bois. Pourquoi faut-il le dire ? Ces employés publics furent tellement indiscrets, (pour ne pas me servir d'un autre mot) qu'ils augmentèrent les défiances, au point de rendre odieux les mots Canada et Canadiens.

Pendant que des serviteurs du Gouvernement Canadien surexcitaient les défiances du peuple de la Rivière Rouge, deux Honorables Membres du même Gouvernement négociaient à Londres, l'acquisition du pays. Les négociations se terminèrent à la satisfaction des négociateurs ; mais aussi, au grand mécontentement des Colons d'Assiniboia qui ne furent même pas mentionnés dans ces négociations. Un peu plus tard, Lord Granville pensa à cette omission et aux dangers qu'elle entrainait ; c'est pourquoi, dans sa dépêche à Sir John Young, il écrivit, en date du 10 Avril 1869 :

> "Je suis certain que les anciens habitants du pays seront traités avec tant de "prévoyance et de considération, qu'ils seront prémunis contre les dangers du change- "ment qui se prépare et qu'ils seront satisfaits de l'intérêt amical, avec lequel leurs "nouveaux gouverneurs s'intéresseront à leur bien-être."

Le rapport des Honorables Commissaires Canadiens fut placé devant le Parlement Fédéral en Mai, 1869 ; il fut accepté et le

Parlement passa une loi qu'il intitula : "Acte concernant le Gouvernement Provisoire de la Terre de Rupert et du Territoire du "Nord-Ouest, après leur union avec le Canada." On continua à oublier les "*anciens habitants du pays*," qui eux ressentaient de plus en plus cet oubli. Non content de législater, Ottawa voulut agir. Lord Granville avait dit au Gouverneur-Général :

"Je suis convaincu que votre gouvernement n'oubliera pas l'attention qu'il faut "donner à ceux qui peuvent être exposés bientôt à des dangers nouveaux et qui, par "suite des établissements seront dépossédés de terres, qu'ils ont l'habitude de regarder "comme leurs et qui seront réduits par là à des limites qu'ils trouveront trop étroites."

Au lieu de suivre une direction si sage, le Gouvernement Canadien fit tout le contraire. Le 10 Juillet, 1869, on donna ordre au Colonel Dennis de se rendre immédiatement à la Rivière-Rouge et on ajoutait :

"Vous procéderez à la Pointe de Chênes et dans le voisinage de la Rivière-Rouge, "aux opérations d'arpentage qui vous paraîtront nécessaires."

C'en fut trop ; quand le Colonel Dennis voulut procéder à cet arpentage, il trouva de la résistance. Il fit connaître à ses Supérieurs la résistance qu'il rencontrait et les défiances que ses procédés excitaient parceque, ajouta-t-il :

"Ils regardent comme prématurée l'action du Gouvernement, qui procède à l'ar-"pentage."

Le 29 Septembre, un Gouverneur fut nommé, le personnel de son administration lui fut adjoint ; le *Gouvernement Provisoire* de la Terre de Rupert était organisé à Ottawa. Les Métis, en recevant cette nouvelle, formèrent eux aussi un *Gouvernement Provisoire* et nommèrent un Président et un Secrétaire.

Les journaux de la Capitale ayant eu l'imprudence de publier que les Autorités Fédérales avaient expédié à la Rivière-Rouge 350 carabines et 30,000 cartouches, l'irritation succéda à la défiance, les alarmes à la crainte. La population d'une partie de la colonie, se croyant menacée, recourut aux armes et garda cette attitude hostile jusqu'à ce que la confiance fut rétablie.

2o.—LES ASSURANCES DONNÉES PAR LES AUTORITÉS IMPÉRIALES ET FÉDÉRALES PRÉPARÈRENT LA PACIFICATION.

La situation était devenue alarmante à la Rivière-Rouge ; on s'en préoccupa en Hauts Lieux. En étudiant et examinant cette situation, on reconnut les causes de la défiance et de l'irritation et l'on songea aux moyens à prendre pour enrayer le mal, et prévenir ses plus redoutables conséquences, qui n'auraient pas été autres que la guerre civile et l'invasion du pays par des bandes hostiles aux intérêts de la Couronne.

Les Gouvernements d'Angleterre et du Canada combinèrent leurs efforts et leur action vers un même but ; soucieux, comme le disait Lord Granville :

"D'épuiser tous les moyens d'explication et de conciliation avant de recourir à la "force."

Les moyens employés furent d'abord la reconnaissance des fautes commises et des responsabilités qui en étaient les suites : puis on demanda les bons offices de personnes qui jouissaient de la considération de ceux dont il fallait gagner la confiance : enfin, on crut devoir donner des assurances, afin de dissiper les craintes qui avaient causé tant de mal.

On avoue qu'il y a eu des provocations.—Le Gouvernement Impérial n'hésita pas à dire au Gouvernement Canadien qu'il avait encourru une grande responsabilité. On lit dans une dépêche de Lord Granville, en date du 30 Novembre 1869 :

"Le Gouvernement du Canada entreprit de faire certains arpentages...... chargea "le futur Gouverneur d'entrer dans le territoire...... après avoir par cette mesure occa-"sionné des troubles dans le territoire....."

Le 4 Décembre, l'Honorable Secrétaire d'Etat pour les Provinces, écrit au Très Révérend Messire Thibault, mon Vicaire Général :

"J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous faire part...... "Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire plus que blâmer, en passant, les actes de "folie et d'indiscrétion attribués à des personnes qui ont pris sur elles de représenter la "Puissance et de parler en son nom, mais qui ont agi d'après leur propre responsabilité "et sans la connaissance ou sanction du Gouvernement."

Le Conseil Privé, en date du 16 Décembre 1869, reconnait que :

"La résistance n'est pas dirigée contre la souveraineté de Sa Majesté......, mais "bien contre la prise de possession par le Gouvernement Canadien."

Or, comme le Gouvernement Canadien n'avait aucune autorité à la Rivière-Rouge, la prise de possession était non-seulement illégale, mais bien aussi provocatrice, et le Conseil Privé, en le reconnaissant, explique la défiance qu'elle a inspirée.

Le Gouvernement Canadien ne ménagea pas ses sévères appréciations à ceux de ses employés qui avaient commis "des *actes de "folie et d'indiscrétion*." L'Honorable Secrétaire pour les Provinces écrivait à l'un d'eux, en date du 23 Décembre :

"Les démarches...... telles que rapportées par lui-même, sont si extraordinaires et "si condamnables qu'on ne peut s'empêcher ici d'avoir les plus sérieuses appréhensions "tant qu'un officier si imprudent agira sous votre autorité...... Il est impossible de lire "le rapport concernant les efforts faits..... auprès du juge Black ponr l'aider à procla-"mer la loi martiale, sans regretter prrfondément que vous avez envoyé, pour vous repré-"senter dans la colonie, un homme d'aussi peu de jugement."

C'est en considérant tous ces actes, dont le Secrétaire d'Etat Canadien rejette le blâme sur des employés du Gouvernement dont il est Membre, que Lord Granville, Ministre des Colonies, ne craint pas lui d'en reporter la responsabilité sur le Gouvernement d'Ottawa lui-même. Aussi le noble Lord, dans sa dépêche du 16 Janvier 1870 écrit, en parlant de ce que je viens de citer :

"Ces procédés ont certainement augmenté la responsabilité du Gouvernement Canadien."

S'il est vrai que : "péché avoué est à moitié pardonné," il est évident que les mécontents à la Rivière-Rouge ne pouvaient manquer d'éprouver une certaine satisfaction et sentir renaître un peu de confiance, en étant informés de l'appréciation que l'Autorité faisait, de la conduite de ceux qui leur paraissaient si odieux et même si dangereux.

Les autorités comprirent la nécessité de se faire représenter auprès des mécontents par des hommes en qui ces derniers avaient confiance. C'est pourquoi Messieurs Thibault, Vicaire Général, de Salaberry, Donald A. Smith (maintenant Sir Donald) et l'Evêque de Saint-Boniface furent priés, les uns après les autres, de se rendre à la Rivière-Rouge, pour faire connaître les intentions véritables des autorités ; dissiper les craintes et les défiances ; puis montrer l'Union avec le Canada sous un jour tel qu'elle put être acceptée. Des instructions furent données à ces Messieurs, ces instructions avaient un but commun, celui d'apaiser les esprits, afin de préparer toutes choses pour que le transfert du pays au Canada pût s'effectuer paisiblement. Le mode à employer était la persuasion et cette persuasion devait s'appuyer sur des garanties consignées dans des documents officiels ; surtout dans des documents signés par le Gouverneur-Général.

ASSURANCES DONNÉES.

La population avait redouté d'être laissée à la mercie de subalternes dont les dispositions hostiles seraient un danger continuel. Les menaces et les actes de certaines gens avaient fait craindre aux Métis Français qu'ils ne fussent exposés à être traités comme des parias, dans leur propre pays. Ils avaient des inquiétudes au sujet de l'usage de la langue Française, de l'instruction chrétienne de leurs enfants. On leur avait dit qu'ils seraient dépossédés de leurs biens.

Pour les rassurer, le Gouverneur-Général leur dit dans sa proclamation du 6 Décembre 1869 :

"Par l'autorité de Sa Majesté, je vous assure donc que sous l'Union avec le Canada, "tous vos droits et privilèges Civils et Religieux seront respectés, vos propriétés vous "seront garanties."

Les événements qui se déroulèrent au cours de l'insurrection, ne changèrent pas les dispositions du Gouvernement Impérial ni du Gouvernement Canadien, si bien que le Gouverneur Général, dans une lettre autographe, en date du 16 Février 1870 me faisait l'honneur de me dire :

"Lord Granville était très anxieux, dès le début, de profiter de votre concours si "utile, et je me réjouis cordialement de ce que vous avez bien voulu l'accorder avec tant "de promptitude et de générosité.

"Vous êtes pleinement au courant des vues de mon Gouvernement, et le Gouver-"nement Impérial, ainsi que je vous en ai informé, désire ardemment voir le Territoire "du Nord Ouest faire partie de la Puissance, à des conditions équitables.

"Le peuple peut compter que le respect et l'attention seront étendus aux différentes "croyances religieuses ; que le titre à toute espèce de propriétés sera soigneusement "sauvegardé et que toutes les franchises qui ont subsisté ou que le peuple se montrera "qualifié à exercer seront dument continuées ou libéralement conférées."

Le même jour, le Premier Ministre, après une longue conversation, m'écrivit ce qui suit :

"Serez-vous assez bon pour donner d'amples explications au Conseil de la part du "Gouvernement Canadien quant aux sentiments qui animent non seulement le Gouver-"neur-Général mais aussi le Gauvernement entier, relativement à leur façon d'agir envers "le Nord Ouest.

"Nous vous avons pleinement expliqué et nous désirons que vous assuriez le con-"seil, comme étant autorisé à cet effet, que c'est l'intention du Canada d'accorder au "peuple du Nord-Ouest les mêmes institutions libres dont ils jouissent eux-mêmes."

Le même jour encore, 16 Février, l'Honorable Secrétaire d'Etat pour les Provinces m'écrivait lui aussi :

"Il est important que vous sachiez que les actes qui ont mis en danger, pendant un "temps, la vie et les biens de la population de la Terre de Rupert, ont été désavoués et "condamnés sur le champ par le Gouvernement de la Puissance...... et il regretterait "amèrement que les libertés civiles et religieuses de toute la population ne fussent pas "suffisamment protégées."

Non contents de toutes ces assurances, transmises au peuple de la Rivière-Rouge par les Envoyés choisis à cette fin, le Gouvernement Impérial et celui d'Ottawa comprirent combien étaient légitimes les regrets éprouvés par cette population, à la pensée qu'on voulait lui imposer l'union de son Pays avec le Canada, sans même l'avoir consultée ; sans en être venu à des arrangements qui pourraient la satisfaire ; c'est pourquoi les autorités insistèrent pour que des Délégués fussent envoyés du Nord-Ouest à Ottawa pour négocier au nom de la population. La chose avait été mentionnée par le Gouverneur-Général, dans sa proclamation du 6 Décembre ; les Envoyés Canadiens insistèrent pour qu'on acceptât cette proposition. La Convention, tenue à Fort Garry, en Février 1870, accueillit favorablement cette suggestion et rédigea une Liste des Droits (Bill of Rights) que ces Délégués iraient présenter et appuyer à Ottawa.

Le Président du Gouvernement Provisoire ayant été élu par la Convention, choisit les trois Délégués.

Malheureusement, des complications nouvelles retardèrent le départ et firent ajourner indéfiniment cette mesure de conciliation ; on avait même à peu près abandonné cette idée d'une Délégation, lorsque j'arrivai à Saint-Boniface le 9 Mars 1870.

Je communiquai aux intéressés tous les messages que l'on m'avait confiés pour eux. J'insistai pour que les Délégués fussent envoyés sans plus de retard. Je portai à leur connaissance le passage suivant de la lettre que Sir John A. Macdonald m'avait remise le 16 Fevrier :

"Dans le cas où une Délégation serait nommée pour venir à Ottawa, vous pourrez "assurer les Délegués qu'ils seront bien reçus, que leurs suggestions seront pleinement "considerés. Leurs dépenses d'aller et de retour et pendant leur séjour à Ottawa, seront "defrayées par nous."

Ces assurances firent taire les objections. Les plus grandes difficultés étaient aplanies ; l'irritation apaisée, et l'on entrait dans la voie des négociations.

3o.—LES NÉGOCIATIONS DÉTERMINÈRENT L'ACTE DE MANITOBA, DONT LES GARANTIES, ENTRE AUTRES CELLES EN FAVEUR DES ECOLES, OFFRENT UNE SOLUTION AVANTAGEUSE AUX DIFFICULTÉS.

L'Exécutif du Gouvernement Provisoire, ayant consenti à envoyer une Délégation, choisit de nouveau les trois Délégués qui avaient été nommés lors de la Convention. Ceux-ci hésitèrent à accepter leur nomination, parce qu'on leur signifia que la Liste des Droits, telle qu'arrêtée par la Convention, serait modifiée et, qu'entre autres demandes, celle qui suggérait la reconnaissance d'un *Territoire* avec un gouvernement temporaire, serait remplacée par la demande de la création d'une *Province régulière*, avec un gouvernement permanent et responsable. Les Délégués redoutaient les obligations qu'on voulait leur imposer, néanmoins la crainte des dangers qui menaçaient le pays, les détermina à ne pas retarder plus longtemps les chances d'une réconciliation, et par suite de l'union avec le Canada.

Ce n'est que le 22 Mars que les Délégués reçurent leurs lettres de créance et *la nouvelle Liste des Droits* qui seule devait être la base des négociations avec le Gouvernement du Canada.

LA LISTE DES DROITS.

Ce résumé de demandes à faire à Ottawa a été modifié tant de fois et de tant de manières qu'il n'est pas étonnant que les nombreuses éditions de ce document aient donné lieu à une certaine confusion. Quoiqu'il en soit des opinions diverses exprimées à ce sujet, la chose est fixée maintenant d'une manière certaine, grâce au succès qui a couronné les recherches faites dans les départements de la capitale, à la demande de l'Honorable Sénateur T. A. Bernier.

Il est bien connu que l'abbé J. N. Ritchot était l'un des trois Délégués. Ce digne prêtre, appelé en témoignage et mis sous serment, dans la cause de la Reine contre Lépine, donna au juge, qui présidait la Cour du Banc de la Reine, l'original même de cette Liste des Droits,—l'exemplaire même qui lui avait été remis en main propre par le Gouvernement Provisoire—elle devait le guider, et de fait, elle le guida, au cours des négociations que lui et ses collègues menèrent à bonne fin avec les Représentants du Cabinet d'Ottawa.

Ce document, d'une valeur historique inappréciable, n'a jamais été remis à M. Ritchot. Quoique filé dans les pièces justificatives du procès et marqué N, on l'a cherché en vain dans les archives de la Cour, à Winnipeg. Heureusement qu'une *copie conforme*, attestée et signée par M. Daniel Carey, "Greffier de la Couronne et de la Paix," en avait été envoyée officiellement au Département de la Justice de suite après le procès, en 1874. C'est cette copie qui vient d'être retrouvée dans les archives d'Ottawa, elle est au Département du Secrétaire d'Etat, où son authenticité a été établie d'une manière inattaquable.

IMPORTANCE DE LA DÉLÉGATION.

Dès avant le départ des Délégués, Lord Granville télégraphiait au Gouverneur-Général :

"Lorsque vous saurez que les Délégués sont partis de Fort Garry, faites le moi "savoir par télégramme."

Et le 22 Mars Sir F. Rogers, sous-Secrétaire d'Etat pour les colonies, écrivait :

"Les troupes ne doivent pas être employées pour imposer la souveraineté du Canada "à la population de la Rivière-Rouge, si cette dernière refuse de l'admettre."

Le 7 Avril le Gouverneur-Général télégraphiait :

"Le dernier des Délégués est attendu à Saint-Paul, jeudi le 14, les autres sont "arrivés là aujourd'hui et pourront se rendre à Ottawa samedi, le 9."

Et ce même jour le 9 du même mois, Lord Granville télégraphiait au Gouverneur-Général :

"Faites-moi connaître aussitôt que vous pourrez par télégramme le résultat des "négociations avec les Délégués de la Rivière-Rouge."

Le 23 Avril Lord Granville indiquait comme suit la volonté du Gouvernement Impérial :

"Le Gouvernement du Canada devra accepter la décision du Gouvernement de Sa "Majesté sur tous les points contenus dans la *Liste des Droits*."

Il est évident que le Gouvernement Anglais attachait une grande importance aux négociations qui allaient s'ouvrir à Ottawa, pour prendre en considération la *Liste des Droits* apportée par les Délégués.

CES NÉGOCIATIONS

s'ouvrirent le 23 Avril et se prolongèrent jusqu'aux premiers jours de Mai. Les Délégués insistèrent sur tous les articles de la Liste des Droits, mais comme ils étaient venus pour négocier et non pour dicter leurs volontés d'une manière absolue, ils durent accepter quelques modifications dans l'objet de leurs demandes. Il est facile de voir que cette Liste des Droits n'avait pas été préparée par des hommes bien versés en ces matières, car elle renferme des contradictions et même des impossibilités. Quoiqu'il en soit de la rédaction, tous les articles furent examinés, acceptés, modifiés ou rejetés de façon à rencontrer l'assentiment et du Gouvernement et des Délégués, si bien que le 3 Mai, le Gouverneur-Général pût télégraphier à Lord Granville :

"Négociations avec les Délégués terminées d'une manière satisfaisante."

A continuer.

Le Manitoba.

Jeudi, 2 Novembre 1893

LE VOYAGE DES MINISTRES

Un correspondant, qui écrit de Winnipeg à l'*Electeur*, prétend renseigner les abonnés de ce journal sur l'accueil qu'ont reçu les ministres au Manitoba.

Le susdit correspondant adopte le ton de la feuille où il écoule sa prose ; c'est-à-dire qu'il se montre peu soucieux d'être juste et vrai. Il mériterait d'avoir le fouet. Nous n'en ferons rien. Nous traversons un temps où il faut avoir le courage de réprimer ses sentiments en vue d'intérêts supérieurs.

La note tend surtout à discréditer l'hon. M. Angers, pour lequel elle est particulièrement malveillante, sans doute parce qu'il est canadien-français et qu'il est l'un de ceux dont nous pouvons le plus attendre.

A l'encontre de cette note, nous devons dire que l'hon. M. Angers, obtient, dans sa tournée de l'ouest, un véritable succès. C'est un hommage qui lui est couramment rendu, même par des adversaires, et par des étrangers à notre race. On reconnaît son caractère sérieux, son esprit laborieux, son honnête désir d'être renseigné, son grand souci de l'intérêt public. Il ne devait point s'attendre d'être discrédité par les siens.

Ce dernier sentiment s'impose à tous ceux qui connaissent les conditions dans lesquelles il s'est présenté à Saint-Boniface.

C'est à Saint-Boniface comme ailleurs ; toutes les opinions politiques sont représentées. Plus qu'ailleurs cependant nous avons besoin d'union. Afin que la réception que l'on entendait faire à l'hon. M. Angers ne devint pas une entrave à cette union. les personnes qui l'invitèrent se firent un devoir de prier l'Hon. Ministre d'avoir égard à notre situation et à la sensibilité de ceux qui ne partagent point nos vues politiques.

L'Hon. M. Angers, entrant pafaitement dans ces idées, malgré le désavantage où elles le plaçaient. fût d'une correction d'attitude parfaite à l'égard de l'opposition, de ses chefs, et des représentants qu'elle peut avoir parmi nous Il fut respectueux des personnes et des opinions. Il fut extrêmement sobre d'allusions ; il ne se permit aucune attaque.

En retour, on l'insulte gravement. Voilà comment on le paie de ses bons procédés ; voilà comment nous sommes nous-mêmes payés de nos actes de bonne volonté.

Le correspondant de l'*Electeur* a l'indélicatesse de mettre en scène un membre du clergé. et de lui prêter une phrase dont nous ne sommes pas en mesure de contrôler l'exactitude.

De la façon dont la rapporte l'épistolier de l'*Electeur* on pourrait conclure que l'Hon. M. Angers aurait fait sa cour aux orangistes. Or, il n'en est rien. Son langage a été celui que lui dictait la nature de l'assemblée ; c'était le langage mesuré d'un ministre, dont les lèvres sont scellées par son serment d'office, et non celui d'un hâbleur politique.

Dans ce sens il est vrai de dire que son discours aurait pu être prononcé devant les orangistes Un homme d'état, loyal et honnête, doit toujours parler de façon à pouvoir répeter, en tous lieux et sans honte, ses paroles.

M. TARTE ET LE GLOBE

Sous ce titre nous lisons dans la *Minerve* du 20 courant :

"Le *Globe*, dit M. Tarte, est rédigé par des Anglais et des protestants—qui ne sont point, que nous sachions, les gardiens de nos droits." C'est pourtant sur ces mêmes Anglais, ces mêmes protestants que nos libéraux bas canadiens font mine de s'appuyer dans leurs prétendues revendications des droits des catholiques. Un peu de logique serait à propos, il nous semble. Vos alliés, messieurs, sont-ils avec ou contre nous dans cette affaire des écoles ? Il serait temps de le savoir.

Quant à la prétention que les conservateurs Canadiens-français sont prêts à renoncer à des revendications légitimes, elle est fausse du tout au tout. Au contraire, ils poursuivront ces revendications par tous les moyens légaux et constitutionnels. se laissant guider par les premiers intéressés. Cette déclaration n'est pas nouvelle ; elle a été répétée plusieurs fois, et elle est sincère. Le gouvernement a promis de se conformer à la constitution et nous exigerons qu'il remplisse cette promesse que nous savons faite de bonne foi.

Seulement, nous ne voulons pas de ces agitations dangereuses, de ces appels aux passions, de cette exploitation politique d'une question de laquelle la politique devrait être écartée.

La cause des écoles est pour les conservateurs canadiens-français une cause sacrée ; elle n'est pas un engin électoral. C'est ce qui les sépare des libéraux qui restent sous la férule du *Globe* et sont forcés d'avouer, comme le fait M. Tarte, qu'il ne faut rien attendre de leurs alliés anglais et protestants.

PETITE REVUE DE LA PRESSE

Le travail que Mgr Taché publie en ce moment, dans notre journal. est suivi avec intérêt dans les autres provinces. La plupart des journaux le reproduisent.

.·.

M. Hugh John Macdonald ayant démissionné comme député de Winnipeg aux Communes, il y aura sous peu une élection dans la capitale provinciale. Du côté ministériel on mentionne comme candidat MM D. E. Sprague, T. W. Taylor et C. H. Campbell. L'opposition parle de MM. Alex. Macdonald, I. Campbell et du fameux Jos. Martin.

.·.

Au cours d'un article qui lui est suggéré par la plaidoirie devant la Cour Suprême. la *Vérité*, parlant de notre cause, s'exprime ainsi :

"......Nous avions toujours supposé que nos coreligionnaires de là-bas se plaignaient *surtout* de cette législation parce qu'elle consacre une injustice criante, parce qu'elle les force à contribuer leur quote part au maintien d'écoles dites nationales, en réalité *neutres* ou *protestantes*, auxquelles ils ne peuvent pas conscientieusement envoyer leurs enfants. ..."

"Ce qui rend la loi scolaire de 1890 vraiment injuste et odieuse, c'est qu'elle oblige les catholiques, si nous sommes bien renseigné, si nous avons compris tant soit peu l'exposé des griefs de la minorité, à contribuer au maintien d'écoles *nationales, publiques, neutres*, — appelez-les comme vous voudrez—dont ils ne peuvent pas en conscience se servir pour l'éducation de leurs enfants.

"Il nous a toujours semblé que la prétention des catholiques du Manitoba, c'est que l'*esprit*, sinon la *lettre* du traité en vertu duquel le territoire de la Rivière-Rouge est entré dans la Confédération, en 1870, veut que la minorité de cette région, qu'elle soit catholique ou protestante, ne soit jamais obligée de contribuer au maintien d'écoles autres que ses propres écoles ; et que l'*esprit*, sinon la *lettre* de ce traité, est audacieusement violé par la législation de 1890......"

C'est bien cela !

Nous nous bornons à cette constatation, bien que l'article de la *Vérité* appelle d'autres réflexions. Nous ne pourrions accepter toutes ses vues ni toutes ses conclusions. Mais l'important, c'est de nous entendre sur la nature de nos réclamations ; c'est le point principal. A mesure que le dénouement approche et que l'heure devient plus solennelle, il importe à tous les amis sincères de cette cause de se tendre les mains, de se rapprocher, et d'éviter les récriminations. Voilà pourquoi, fermant les yeux sur le reste, nous voulons donner à la *Vérité* cette satisfaction : elle a dans les lignes que nous avons reproduites, bien posé la question.

.·.

Nous relevons les quelques propos suivants, que tient M. Tarte dans le *Cultivateur* :

"Admettons que le désaveu n'eût pas eu lieu. Il restait l'appel."

Oui, à défaut de désaveu, l'appel est resté. La minorité catholique du Manitoba a usé de ce droit d'appel. Pour nous, nonobstant la procédure incidente du référé, par le gouvernement, de la cause à la Cour Suprême, cet appel reste encore.

M. Tarte se trompe et nous fait une injustice quand il dit que "la minorité française a consenti à prier le Conseil Privé de lui dire si elle a le droit à ses écoles."......

Notre appel était porté devant le Gouverneur-Général en Conseil des semaines et des mois avant qu'aucune procédure judiciaire n'eût été prise. Jamais, dans la pensée des catholiques, ces procédures judiciaires n'ont signifié la péremption de leur droit d'appel, qui n'a pas cessé un instant d'être dans toute sa force et son intégrité, devant le tribunal indiqué par la constitution.

.·.

A l'occasion de l'entrée du *Manitoba* dans sa 23e année d'existence, la plupart de nos confrères nous ont présenté leurs souhaits, que le paragraphe suivant de *La Croix* résume très bien :

"*Le Manitoba* vient d'entrer dans sa vingt-troisième année d'existence. Notre confrère de Saint-Boniface s'est trouvé, dans ces derniers temps, à cause de son centre d'action, l'une des feuilles les plus en vue de la Puissance. Il a su, jusqu'à présent, se tenir à la hauteur de la situation. Puisse-t-il continuer, et voir bientôt triompher sa cause qui est la cause de tous les catholiques."

Nous prions nos généreux confrères d'agréer nos remerciements.

.·.

L'*Ottawa Journal*, organe libéral, signifie à M. Laurier de cesser de crier à la famine, s'il veut que le peuple ait un peu confiance en lui :

"L'homme d'état canadien qui prétend que son pays est prospère, mais le serait encore davantage sous des conditions différentes, est dans les limites du raisonnable. L'homme d'etat qui dit que son pays est aux chiens parce qu'il ne veut pas adopter sa politique est dans son tort, et peu apte à en être le chef. Et le discours de M. Laurier à Châteauguay paraît être plutôt dans le premier cas que dans le second. Il est extraordinaire de voir les chefs libéraux persister encore dans cette erreur qui a plus contribué que toute autre chose à les tenir loin du pouvoir durant ces dix dernières années."

Voilà dans quel sens la campagne de M. Laurier a bouleversé le pays. Nous n'avons pas à nous plaindre.

.·.

Vers huit heures, samedi soir, un individu du nom de Prendergast, est entré dans la demeure du maire Harrison, à Chicago. et a assassiné ce dernier en lui tirant trois balles de revolver dans le corps.

Prendergast est un maniaque qui voulait avoir un emploi de la corporation et c'est parce qu'il ne l'obtenait pas qu'il a tue le maire Harrison.

.·.

Sir John Abbott, ex-premier-ministre du Canada, est mort à Montréal, lundi soir. Il était âgé de plus de 70. Le défunt était un homme distingué sous tous rapports. Il était devenu chef du parti conservateur à la mort de sir John A. Macdonald.

PERSONNEL

M. Henri Beauregard, propriétaire de l'Hôtel Beauregard de cette ville, est parti samedi soir pour Valleyfield, Qué., appelé auprès de son frère, Hormisdas, très dangereusement malade.

Nous regrettons d'apprendre que M. l'abbé J. Messier est malade depuis vendredi. Nous espérons et souhaitons un prompt rétablissement.

Madame et Melle Chenet, mère et sœur de Madame O. Monchamp, sont arrivées à Winnipeg la semaine dernière. Madame Chenet résidera permanemment chez M. Monchamp et Melle Chenet y passera quelques semaines.

MM. Horace Despars et F. E. Verge partent aujourd'hui avec leurs familles pour Los Angelos, Californie, où ils vont se fixer. Nombre d'amis étaient à la gare du Northern Pacific pour leur dire *au revoir*.

Nous souhaitons à nos deux bons amis succès dans leur nouveau pays.

M. le Dr Brindamour, frère de M. l'abbé Brindamour, de l'archevêché, est arrivé de Québec avec l'intention de se fixer au milieu de nous. Bienvenue.

Madame Jos Laurin est partie ce matin avec ses enfants pour aller rejoindre son mari à Los Angelos, Cal.

M. Louis Desautels, de Sainte-Anne des Chênes, père de Mme Laurin, était à la station pour les adieux.

MARIAGE

LÉPINE-PERPET—Le 30 octobre dernier, à l'église de Saint-Athanase du Lac des Chênes, a eu lieu le mariage de M. Joseph Albert Lépine, à Demoiselle Julienne Perpet. M. Ambroise D. Lépine, père du marié, servait de témoin à son fils, et M. William Dauphinais remplissait le même office auprès de la mariée. La bénédiction nuptiale fut donnée par M. l'abbé G. Cloutier, de l'archevêché. Après la cérémonie un somptueux déjeuner fut servi à la résidence de M. Lépine et à la table se trouvaient un grand nombre de parents et amis des jeunes époux et aussi le célébrant de la messe.

Nous souhaitons aux jeunes époux nos souhaits sincères de bonheur.

AVIS.

La vente des terrains pour taxes de la Municipalité de Ritchot a été ajournée à mardi le 7me jour de Novembre prochain, à 2 heures de l'après-midi, au bureau de M. Prendergast, No. 433 rue Principale, Winnipeg.

G T. LANDRY,
Sec.-Trésorier.

23 Octobre 1893.

BEURRE ET FROMAGE

Nous lisons dans la *Minerve* du 20 courant :

Le tarif MacKinley ayant pour ainsi dire prohibé l'importation des œufs, du fromage et du beurre, aux Etats Unis, les producteurs canadiens ont cherché à donner plus d'extension à leurs relations avec le Royaume Uni. Leurs efforts ont été couronnes d'un étonnant succès. C'est ainsi que le Canada qui, en 1890, n'exportait en Angleterre que 43,200 œufs, en a exporté 47,827,860 en 1892. L'importation des fromages a augmenté, l'année dernière, de 22 millions de livres, et celle du beurre 4 000,736 livres.

PETIT COURRIER

Comme nous le disions dans notre précédent courrier, la question du "Home Rule" est terminée pour cette année. Mais si ce grand projet de Gladstone n'occupe plus les chambres, qui sont prorogées, il excite encore les esprits. C'est de nécessité évidente.

Tandis que le Premier s'efforce de conserver ses partisans et de s'en attirer, les adversaires, notamment Lord Salisbury, Joseph Chamberlain, Balfour et les autres lui font une guerre soutenue en parcourant les comtés.

Dans un discours long et important adressé aux habitants d'Ormskirk Lord Salisbury vient de déclarer l'importance pour l'Angleterre d'augmenter ses forces maritimes afin de ne pas se trouver inférieure aux puissances alliées ; et cette augmentation, a-t-il ajouté, sera d'autant plus nécessaire, que, si le gouvernement réussit dans son projet du "Home Rule," nous aurons alors une côte de plus à surveiller, celle de l'Irlande. Lord Salisbury craindrait l'hostilité de l'Ile Verte envers l'Angleterre, au cas où celle-ci serait en conflit avec des puissances étrangères.

∴

Les deux immenses grèves minières d'Angleterre et de France sont terminées. Sans autre résultat que la perte du temps et du salaire des ouvriers, que les socialistes ont exploités, qu'ils ont plongés dans la misère, et chez qui ils ont infiltrés encore plus profondément la haine de la société. Voilà le fruit du socialisme et du radicalisme. La religion, la seule puissance capable de remédier aux maux de la société, la seule vraiment désintéressée est indignement montrée comme l'ennemi. L'etat de société nécessaire à la stabilité du genre humain, est rejeté non seulement comme inutile, mais comme nuisible ; et par qui ? par des agitateurs ambitieux et fourbes qui voudraient s'asseoir sur les ruines des empires. Triste métier et programme désastreux.

∴

M. Dupuy a bien commencé son œuvre. Goblet, s'il eut été président du conseil, n'eut pas fait mieux. En commençant son règne, M. Dupuy vient de donner une nouvelle preuve de haine envers la religion. Par un édit scandaleux, des sous-diacres, des diacres, des prêtres même, ont été envoyés aux casernes. Là, ils ont dû oter la soutane pour prendre l'uniforme du soldat, il ont dû laisser leur breviaire à la porte des baraques, ils ont dû renoncer à offrir le saint sacrifice de la messe, pendant leur service des 28 jours. Et pourtant, le concordat dont M. Dupuy proclame la nécessité du maintien, exempte du service militaire ceux qui sont dans les ordres.

Oui certes, il est à regretter que les principaux orateurs catholiques soient en dehors des chambres lorsqu'on voit l'hypocrisie et les contradictions de ceux qui sont au pouvoir ; mais on doit se réjouir en voyant la noble attitude du chef des catholiques en France. Débarrassé des soucis de la vie parlementaire, le comte de Mun doit parcourir la France, former des cercles catholiques, instruire les populations, en un mot faire une véritable croisade.

La grande gloire du comte de Mun est d'être orateur catholique. Son éloquence est noble et persuasive, et nous pouvons dire presque avec certitude que le succès couronnera cette généreuse entreprise.

∴

La visite des Russes à Toulon vient d'avoir lieu. Il y a eu grand enthousiasme et des fêtes sans nombre. Des télégrammes d'amitié et de respect ont été échangés entre le Tzar et Carnot. Le président de la République est allé à la rencontre de l'amiral Avelane qu'attendait une démonstration grandiose.

Après quelques jours de réjouissances passés à Toulon, les troupes se sont dirigées vers Paris. Le voyage a été triomphal. En arrivant à Paris, un incident particulier et cocasse s'est produit. Imaginez-vous qu'au moment où les soldats faisaient leur entrée à Paris, une troupe de femmes, pas timides, s'élançaient contre les bataillons, y faisaient une brèche, et les braves soldats intimidés, nous supposons, par cette attaque d'un nouveau genre, les laissaient passer sans riposter, et les regardaient tout surpris, arrêter les voitures, monter sur les roues, présenter leurs joues aux officiers... et ceux ci... que voulez vous ! !... y appliquaient leurs lèvres... tout en trouvant ça drôle.

∴

Au milieu des fêtes brillantes et des espérances qui font naître chez les Français ces gages de l'alliance franco-russe viennent se placer de grandes pertes.

Le vieux maréchal MacMahon, le héros de Magenta et le brave de Sédan, vient de disparaître. C'était un talent militaire remarquable et un esprit expérimenté dont les conseils auraient pu servir avantageusement en temps de guerre.

Le général de Miribel est mort aussi. En face de cette mort, en face de ce soldat qui n'est plus et que l'on peut appeler, à juste titre, l'organisateur de l'armée française telle qu'elle est aujourd'hui ; en face de ce catholique dont le caractère était si beau, que Gambetta n'a pas hésité à le nommer chef d'état major général, quelque fussent sa foi et son attachement à ses croyances, nous ne pouvons faire autrement que de plaindre la France et d'unir, comme catholique, notre douleur à la sienne.

∴

Le général Saucier, dont la renommée est très grande en Espagne, a été appelé à former l'éducation militaire du jeune roi d'Espagne, Alphonse XIII.

La France vient d'approuver le projet de l'Espagne d'envoyer une expédition militaire au Maroc. De son côté, l'Espagne permet à la France d'agir librement vis-à vis du Maroc, à propos de la frontière algérienne.

X. Z

Chronique Locale.

—Le mois des morts.

—Il a neigé pendant toute la journée d'hier.

—M. P. Trudeau, boucher, est à se faire construire une écurie et une grande glacière.

—M. J. C. Auger occupe la maison de M. F. Gingras, au coin des rues du Collège et Notre-Dame.

—MM. Lagimodière et McDougall ont laissé Saint-Boniface pour aller résider sur leurs terres à Lorette.

—M. J. W. Lachambre a laissé Winnipeg pour venir résider à Saint-Boniface. Il occupe la maison de M. F. E. Verge.

—Au Magasin Bleu, No. 434, rue Principale, Winnipeg, c'est là que vous ferez des achats très avantageux en hardes faites. Allez-y donc une fois.

—M. A. Turner se fait construire un grand hangar pour grains. M. Turner se propose d'acheter plus que jamais et invite les cultivateurs à aller lui offrir leurs grains.

—M Gédéon Cinq-Mars a acheté la jolie propriété que M. Pierre Gosselin possédait sur la rue Masson. M. Cinq-Mars a pris mardi possession de sa nouvelle résidence.

—La manufacture de laine est en pleine opération. Aux résidents de la campagne, qui ont de la laine à faire carder, du grain à faire moudre, de venir voir M. J. Ryan, le propriétaire.

—Les assises criminelles pour le district judiciaire de l'Est sont commencées mardi à Winnipeg.

Il y a plusieurs causes importantes : Riley et Leblanc sont accusés de meurtre ; il y a aussi des causes de viol, incendiat, larcin, libelle, etc.

—Pour un capot ou casque en fourrure, claques ou pardessus pour messieurs ou dames, mitaines, gants, souliers en caribou et orignal, adressez-vous au "Bon Marché," chez M. J. F. Prud'homme, successeur de M. Verge.

—Le changement d'heures dans la marche des trains n'affecte que l'arrivée et le départ des malles du soir, à Saint-Boniface. Pour le matin, rien n'est changé. L'après-midi, les malles partiront de Saint-Boniface à 4.45 p.m., et reviendront à 6.00 p.m.

—M. Napoléon H. Houde vient d'acheter un superbe coupé et une autre belle voiture à deux sièges. M. Houde, en remerciant le public de l'encouragement qu'il en a reçu, est en position à l'heure qu'il est de satisfaire tout le monde. Allez chez lui pour bons chevaux et bonnes voitures.

—On a beau dire et beau faire, l'argent est rare et il est bon que les gens sachent où acheter à bon marché, aussi il ne faut pas oublier que nous sommes les premiers à vendre les boites de tomates, pois et blé-d'Inde à 10 cts la boite et les boites de fraises, framboises, groseilles, cerises rouges, cerises blanches et prunes à 20 cts la boite.

Seaux de confitures de premier choix pour 75 cts le seau de 7 lbs.

Ne faites pas d'erreur, venez au No. 245 rue Principale, Winnipeg, c'est la place de Lemieux et LEMIEUX assorti de la ville.

—Au magasin de M. J. F. Prud'homme, successeur de M. Verge, on achète à très bon marché des marchandises sèches, hardes-faites, fourrures et chaussures. Ceux qui font des emplètes épargnent de l'argent en achetant à ce nouveau magasin si populaire.

—La jeune fille qui s'est égarée la semaine dernière n'est pas encore retrouvée et pour plus amples renseignements nous dirons qu'elle marche debout sur ses deux pieds, a le nez plus bas que le front, n'a pas de cheveux sur sa tête mais deux de ses tresses lui touchent aux talons. Elle est égarée depuis 163 ans. La dernière semaine qu'on l'a vue elle s'en revenait de chez C. A Lemieux, successeur de la maison Anderson & Lemieux, où elle disait qu'elle achetait le meilleur thé et café au plus bas prix.

—Dans la nuit de mardi l'on a joué de prétendus tours à certains résidents de cette ville. Des barrières ont été enlevées, transportées au loin ou accrochées dans les arbres. La voiture de M. P. Gosselin a été trainée dans la rue Dumoulin et retournée sans dessus dessous. Entre autres dommages, un des ressorts a été brisé, en sorte que les pertes sont assez considérables. Il faut être bien mal intentionné ou bien mal équilibré pour s'amuser ainsi à détruire la propriété d'autrui.

—M. Edouard Guilbault, marchand de fer, a actuellement en mains un assortiment considérable de poêles à cuisine, poêles à chauffer carrés, de toutes dimensions, ainsi que poêles à charbon et fournaises qui se vendent à des prix défiant toute compétition.

—L'hon. juge Prud'homme a fixé les dates suivantes pour la cour de comté dans son district :

Sainte-Anne—10 a.m.—30 janvier, 10 avril, 19 juin, 4 septembre, 6 novembre.

Saint-Norbert—10 a.m.—3 février, 14 avril 23 juin, 8 septembre, 10 novembre.

Jolys—10 a.m.—6 février, 17 avril, 16 juin 11 septembre, 13 novembre.

Morris—1 30 p.m.—8 février, 19 avril, 28 juin, 13 septembre, 15 novembre.

Saint François-Xavier — 11 a.m.—12 février, 23 avril, 2 juillet, 17 septembre, 19 novembre.

—Le bureau de poste est ouvert de 8 30 a.m., et est fermé à 7.00 p.m. C'est écrit en grosses lettres dans la porte d'entrée, mais on ne lit pas ou il y a mauvaise volonté. Certaines personnes ne sont jamais satisfaites. Nous resterions au bureau jusqu'à 10.00 hrs du soir que l'on viendrait à 11.00 hrs.

Autre chose, après la sortie des classes et avant la rentrée, c'est un vrai charivari dans le bureau. La plupart des élèves s'y donnent rendez-vous. L'on vient trois ou quatre fois par jour et souvent trois ou quatre d'une même famille.

En vérité, il faut de la patience et beaucoup de bonne volonté.

MUNICIPALITÉ RURALE DE TACHÉ.

Vente de Terrains pour Arrérages de Taxes.

En vertu d'un mandat émané par le Préfet de la Municipalité Rurale de Taché, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipalité, à moi adressé et daté le 23me jour d'Octobre A.D. 1893, m'ordonnant de prélever sur les différents morceaux de terre, dans la dite Municipalité, ci-après mentionnés et décrits, les arrérages de taxes respectivement dus sur iceux et les frais.

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient plus tôt payés, je vendrai par encan les dits terrains, le 6me jour de Décembre A.D. 1893, à 2 heures de l'après-midi de ce jour, en l'Hôtel de Ville, dans la Ville de Saint-Boniface, dans la dite Province, pour les dits arrérages de taxes et frais.

No. de la Liste.	No. du Rôle.	Description du Terrain	Section.	Township.	Rang Est	No. d'acres	Arrérages.	Frais.	Total.	Patente ou Non-patente.
1	10	NW¼ & N½ of SW¼	31	9	4	240	77 01	0 50	77 51	Patente.
2	22	Lot 5, Ile de Chênes Settlement	......	......	.....	208	32 22	0 50	32 72	do
3	51	Lot 9, Lorette	......	......	......	197	53 39	0 50	53 89	do
4	133	Pt of lot 55, Prince property, outer N. side of Dawson Road, comprising 2 acs, more or less	....	....	......	....	17 45	0 50	17 95	do
5	223	SW¼ & S½ of NW¼ of	1	8	4	240	35 55	0 50	36 05	Non-Pat.
6	229	NW¼ & N½ of SW¼ of	28	8	4	240	35 55	0 50	36 05	Patente.
7	231	NE¼ 13 & S½ of SE¼	24	8	4	240	35 55	0 50	36 05	do
8	233	SE¼ 12 & N½ of NE¼	1	8	4	240	35 55	0 50	36 05	do
9	234	NW¼ 14 & S½ of NE¼	15	8	4	240	35 55	0 50	36 05	do
10	239	NW¼ & N½ of NE¼..	16	8	4	240	35 55	0 50	36 05	do
11	246	SE¼ & S½ of NE¼.....	21	9	4	240	48 02	0 50	48 52	Non-Pat.
12	261	SE¼ & S½ of NE¼.....	9	8	4	240	35 55	0 50	36 05	do
13	263	NW¼ & N½ of SW¼..	31	8	4	240	35 55	0 50	36 05	Patenté.
14	264	NW¼ 21 & S½ of SE¼	28	8	4	240	51 12	0 50	51 62	Non-Pat.
15	282	W½ of 6 & SW¼ of...	7	8	4	480	96 60	0 50	97 10	Patenté.
11	283	NE¼ & N½ of SE¼....	28	8	4	240	56 08	0 50	56 58	do
17	294	NW¼ 7 & S½ of SW¼	18	8	4	240	35 55	0 50	36 05	Non-Pat.
18	296	N½ of NW¼ 28..... S½ of SW¼ 33...... S½ of SE¼ 32......	...	9	4	240	46 31	0 50	46 81	Patente.
19	301	SE¼ & N½ of SW¼....	28	8	5	240	54 42	0 50	54 92	do
20	301	NE¼ & E½ of NW¼...	28	8	5	240	54 42	0 50	54 92	do
21	301	SE¼ & S½ of NE¼.....	27	8	5	240	54 42	0 50	54 92	Non-Pat.
22	301	SE¼ 7 & N½ of NE¼..	6	8	5	240	52 77	0 50	53 27	Patenté.
23	30[illegible]	S½ of S½ of 22 S½ of SE¼	21	8	5	240	52 77	0 50	53 27	do
24	306	SW¼ & S½ of NW¼ of	25	8	5	240	35 55	0 50	36 05	Non-Pat.
25	308	SE¼ & E½ of SW¼...	32	8	5	240	35 55	0 50	36 05	do
26	309	SW¼ & S½ of NW¼..	5	8	5	240	33 90	0 50	34 40	do
27	323	SW¼ 33 & W½ of NW¼	28	8	5	240	33 90	0 50	34 40	Patenté.
28	323	SW¼ 21 & E½ of SE¼	20	8	5	240	33 90	0 50	34 40	Non-Pat.
29	324	SW¼ & W½ of SE¼..	35	8	5	240	35 55	0 50	36 05	Patente.
30	329	SE¼ & S½ of NE¼.....	25	8	5	240	35 55	0 50	36 05	Non-Pat.
31	332	SE¼ & W½ of NE¼...	19	8	5	240	56 08	0 50	56 58	do
32	340	NW¼ 10 & S½ of SW¼	15	8	5	240	35 55	0 50	36 05	Patenté.
33	339	SE¼ 36 & N½ of NE¼	25	8	5	240	35 55	0 50	36 05	Non-Pat.
34	33[illegible]	L.S. 1 of.......... L.S. 3,4,5,12&13 of	1 6	9 9	4 5	......	35 55	0 50	36 05	Patente.
35	35[illegible]	NW¼ 15 & S½ of SW¼	22	9	4	240	70 82	0 50	71 32	do
36	361	SE¼ 34 & N½ of NE¼	27	9	4	240	70 82	0 50	71 32	do
37	362	NE¼ 31 & N½ of NW¼	32	9	5	240	35 55	0 50	36 05	do
38	390	SW¼ & S½ of NW¼..	23	9	5	240	36 55	0 50	36 05	do
39	395	L. sub. 4, 5, 12, 13 of	1	9	5	160	23 70	0 50	24 20	Non-Pat.
40	398	SE¼ & E½ of SW¼ ..	24	9	5	240	35 55	0 50	36 05	Patente.
41	407	NE¼	34	9	7	160	11 57	0 50	12 07	Non-Pat.
42	413	NW¼ 35 & E½ of NE¼	34	9	6	240	61 03	0 50	61 53	Patenté.
43	424	SE¼.....................	13	9	6	160	19 47	0 50	19 97	do
44	428	S½ of SW¼...........	14	9	6	80	11 38	0 50	11 88	do
45	428	SE¼ 21 & N½ of NE¼	16	9	6	80	30 85	0 50	31 35	do
46	430	SE¼.	2	9	7	160	23 14	0 50	23 64	Non-Pat.
47	434	SE¼ & E½ of SW¼ ..	20	9	6	240	42 92	0 50	43 42	Patente.
48	440	SW¼	32	9	7	160	11 57	0 50	12 07	do
49	442	SW¼ & W½ of SE¼..	6	9	7	240	42 92	0 50	43 42	do
50	44[illegible]	NW¼ 28 & S½ of SW¼	33	9	6	240	42 92	0 50	43 42	do
51	451	NE¼ of...................	5	9	7	160	19 39	0 50	19 89	do
52	455	NE¼ 21 & S½ of SE¼.	28	9	6	240	37 95	0 50	38 45	do
53	457	E½ of SE¼..............	5	9	7	80	25 15	0 50	25 65	do
54	470	NE¼ & E½ of NW¼...	33	9	6	240	42 92	0 50	43 42	do
55	484	SW¼	2	9	7	160	33 14	0 50	33 64	Non-Pat.
56	492	SW¼ 2 & E½ of SE¼.	3	9	6	240	35 83	0 50	36 33	Patenté.
57	492	NE¼ & E½ of NW¼...	13	9	6	240	35 83	0 50	36 33	do
58	501	SE¼ 19 & W½ of SW¼	20	9	6	240	54 97	0 50	55 47	do
59	197	E½ of NW¼ of.......	21	9	7	240	44 16	0 50	44 66	do

Daté à Lorette, ce trentième jour d'Octobre A.D. 1893.

WM. LAGIMODIÈRE,
Sec.-Trésorier.

2-11

Argent a Prêter

— SUR —

PROPRIÉTÉS DE VILLE
ET FERMES AMÉLIORÉES.

Credit Foncier Franco-Canadien,

433 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG

J. A. McINNIS,
Agent.

JOSEPH LECOMTE,
Evaluateur. 3m 2-8-93

La Cie "Western Coal"

(LIMITEE.)

SEULE AGENT DU CELEBRE

CHARBON SCRANTON.

Bureaux, 391 Rue Main,

WINNIPEG.

jno 23-11-92

Dr Alex. F. D'Eschambault,

DOCTEUR EN MÉDECINE.

LICENCIE DES PROVINCES DE QUEBEC ET MANITOBA

Bureaux à sa résidence sur la rue Aubert.

Heures de Consultations :—8 hrs à 10 hrs a.m. 1 hr à 3 hrs p.m. 5 hrs à 10 hrs p.m.

TÉLÉPHONE No. 607. 1a 5 3 90

CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à Vendredi, le 24 Novembre prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes, à partir du 1er Janvier prochain :

CAMILLE et TREHERNE, viâ OLIVE, deux fois par semaine, distance calculée 2 milles.

GREENWAY et STATION du chemin de fer, six fois par semaine, distance calculée ¼ de mille.

RATHWELL et STATION du chemin de fer, six fois par semaine, distance calculée ½ de mille.

REABURN et STATION du chemin de fer, douze fois par semaine, distance calculée ¼ de mille.

SWAN LAKE et STATION du chemin de fer, six fois par semaine, distance calculée ¼ de mille.

TREHERNE et STATION du chemin de fer, six fois par semaine, distance calculée ⅛ de mille.

Des avis imprimés contenant plus amples renseignements relatifs aux conditions des contrats proposés et des formules de soumissions peuvent être obtenus aux bureaux de poste ci-dessus mentionnés et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Winnipeg, 13 Oct. 1893. 3i 25-10

MAISON DE PENSION

Coin des rues Dumoulin et Saint-Joseph

SAINT-BONIFACE.

Les étrangers, les personnes de la campagne et tous ceux qui veulent loger dans une maison privée, trouveront chez Madame Jean, à l'adresse ci-dessus, tout ce qui est désirable comme confort et tranquilité, à des prix modérés.

Il y a une excellente étable pour les attelages de ceux qui viennent en voiture.

Hotel Grand Central

— COIN DES —

RUES DU FORT & GRAHAM

WINNIPEG.

M. THÉOPHILE TESSIER, ci-devant de L'AMERICAN, occupe aujourd'hui cet hôtel qui est si bien connu et avantageusement situé au centre des affaires.

Le public voyageur trouvera toujours le confort le plus désirable et des prix modérés.

LIQUEURS ET CIGARES DE CHOIX !

TABLES DE BILLIARD ET DE POOL.

Une visite est respectueusement sollicitée.

T. TESSIER,
1a 21-6-93 Propriétaire.

SPIRITUEUX ! !

GRAND ASSORTIMENT

— DE —

VINS, LIQUEURS ET CIGARES

— CHEZ —

SATISFACTION GARANTIE.

H. L. CHABOT,
477
Rue Principale
WINNIPEG.

SATISFACTION GARANTIE.

Le public en général est invité à visiter ce nouvel établissement où il trouvera un assortiment complet et varié de marchandises de première qualité.

Commandes par la malle sollicitées et expédiées promptement. 1a 10-8-92

HOTEL DU CANADA

RUE LOMBARD, WINNIPEG.

Le plus ancien hôtel de Winnipeg complètement remis à neuf.

VINS, : LIQUEURS : ET : CIGARES : DE : CHOIX.

CUISINE DE PREMIÈRE CLASSE.

Prix modérés.

H. BENARD, - - PROPRIÉTAIRE.
25.11.91

BANQUE IMPERIALE

DU CANADA.

CAPITAL AUTORISÉ - $2,000,000 00
CAPITAL PAYÉ - - - - 1,940,607.00
FONDS DE RESERVE - 1,020,292.00

DIRECTEURS :

H. S. Howland, Prés. T. R. Merritt, V.-Pr. William Ramsay, Robert Jaffray, T. R. Wadsworth, Hugh Ryan, T Sutherland Stayner.

BUREAU PRINCIPAL : TORONTO.

D. R. Wilkie, caissier : B. Jennings, asst. caissier ; E. Hay, inspecteur.

SUCCURSALES DANS ONTARIO :

Essex. Niagara Falls. Sault S. Marie.
Fergus. Port Colborne. St. Thomas.
Galt. Rat Portage. Welland.
Ingersoll. St. Catharines. Woodstock.
TORONTO.. { Cor. Wellington St. & Leader Lane. Yonge & Queen Sts. Yonge & Bloor Sts.

SUCCURSALES AU NORD-OUEST :

Winnipeg, Man.........C. S. Hoare, Gérant.
Brandon, Man.. ....A. Jukes, "
Calgary, Alta...........S. Barber, "
Portage-la-Prairie......N. G. Leslie, "
Prince-Albert, Sask....J. E. Young, "
Edmonton, Alta....... G. R. F. Kirkpatrick, "

Intérêt accordé au taux courant dans les caisses d'Epargnes et pour dépôts spéciaux.

Achat de débentures des Municipalités.

Agent en Angleterre : la Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.

C. S. HOARE, Gérant.
1a 23-11-92 Winnipeg.

PHARMACIE SAINT-BONIFACE

Rue Dumoulin.

— STOCK COMPLET DE —

DROGUES, MEDECINES PATENTEES,

PARFUMS. SAVONS.

TOUTES ESPECES DE TEINTURES.

Tout au comptant.

Toutes les prescriptions seront remplies avec soin par le Dr Lambert lui-même qui tient ses bureaux dans la même bâtisse.

Les heures d'offices sont :— Consultation, matin jusqu'à 9 hrs a.m. 12 hrs à 2 hrs p.m. 5 hrs à 10 hrs p.m.

DR J. H. O. LAMBERT,
Médecin de l'Hôpital de Saint-Boniface.
Téléphone No. 401.

N.B.—Tous les marchands de la campagne sont priés de visiter l'établissement.
jno 15.3.88

RADIGER & CIE

—IMPORTATEURS—

De VINS, LIQUEURS Et CIGARES

513 Rue Principale,

WINNIPEG

VIS-A-VIS L'HOTEL DE VILLE.

:o:

VINS PURS EXTRAITS DE RAISINS D'ONTARIO A

$1.50, $2.00, $2.50 le Gal.

Choix de Cigares qui seront vendus au prix coûtant, car on désire épuiser l'assortiment

8-3 92 TELEPHONE 241.

LIBRAIRIE KEROACK,

547—RUE PRINCIPALE, WINNIPEG—547

— ET —

Saint-Boniface, Rue Dumoulin.

Livres, papeteries, images, tapisseries cadres, fournitures pour écoles et bureaux jouets, articles religieux et de fantaisie

EN GROS ET EN DÉTAIL.

Correspondance pour tout ce qui regarde le commerce de librairie et l'importation.

M. A. KEROACK.

PHILEAS TRUDEAU

BOUCHER,

EN GROS ET EN DETAIL

Avenue Tache,

SAINT-BONIFACE.

Toujours en mains des viandes de première qualité

Bœuf,
Veau,
Volaille,
Mouton,
Lard,
Saucisses,

Viandes fumées, etc., etc.

J'achete au comptant les produits de la campagne.

Légumes suivant la saison.

Communication par téléphone.

Phileas Trudeau
5-4-93

ARGENT ! !

ARGENT ! !

IL NOUS FAUT DE L'ARGENT

— AU —

MAGASIN BLEU !

ENSEIGNE

ETOILE BLEUE.

DES HABILLEMENTS POUR LES ENFANTS

A MOITIE PRIX !

Nous pouvons en habiller des milliers.

Des Pardessus pour les Enfants avec Colerettes

Pour les Jeunes Garcons aussi.

— A —

MOITIE PRIX.

Des Habillements d'Hommes !

DE TOUTES COULEURS
ET DE TOUS LES GOUTS,
POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER,

A MEILLEUR MARCHÉ que n'importe où dans le pays.

DES PARDESSUS en quantité, pour Hommes.

Les mieux taillés, les mieux faits et à MEILLEUR MARCHÉ que dans n'importe quel autre magasin de la Puissance.

DES PANTALONS

Faits comme de l'ouvrage de pratique, et des MILLIERS DE PAIRES pour y faire votre choix.

Venez voir les quantités et les prix. Vous ne pouvez le croire sans les voir de vos yeux.

RAPPELEZ-VOUS :

LE MAGASIN BLEU !

Enseigne de l'Etoile Bleue,

434 RUE PRINCIPALE 434

WINNIPEG.

A. CHEVRIER.

MARCHANDISES D'AUTOMNE !

Tout doit etre vendu durant les trois mois prochains.

Ce qui veut dire que nous offrons des avantages extraordinaires.

MARCHANDISES SECHES,
HARDES FAITES,
CHAUSSURES,
PARDESSUS,
CLAQUES,
SOULIERS,
VALISES, ETC.

VENEZ ET ACHETEZ VOS MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER

Geo. H. Rodgers & Cie,

EN GROS ET EN DÉTAIL,

432 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

M. J. W. LACHAMBRE, est toujours à notre service, et comme par le passé est chargé spécialement de la clientèle française.

J. A. SENECAL & CIE

Entrepreneurs-Menuisiers,

CONSTRUCTION DE BATISSES.

—SPECIALITE—

Eglises, Reparations, Autels, Balustres, Chaires.

PLANS ET DEVIS FOURNIS SUR DEMANDE.

Ateliers :—Avenue Taché, St. Boniface.
1a 1-6-92

HALTE LA !

:o:

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA

LIGNE DES CHAUSSURES

N'OUBLIEZ PAS DE VISITER

La Maison Canadienne-Française de Winnipeg,

RICHARD BOURBEAU,

360 Rue Principale, Winnipeg.

LE SEUL MAGASIN CANADIEN-FRANÇAIS DANS CETTE LIGNE A WINNIPEG.

A VENDRE !

:o:

Une magnifique terre de 142½ acres dans la paroisse de Lorette, à.. $3.50 par acre

A quelques arpents du monastère des RR. PP. Trappistes, dans la paroisse de Saint-Norbert, sur la Rivière-Rouge :

166 arpents pour..................	$1,000 00
159 arpents pour..................	950 00
236 arpents pour..................	1,200 00
127 arpents, avec maison, pour..................	1,000 00
77 arpents, avec maison, pour..................	550 00
200 arpents, avec maison, (lot voisin de l'église de Ste. Agathe), pour..................	2,500 00
200 arpents en face de la ville de Morris pour..............	1,000 00

TITRES TORRENS.

Argent à prêter sur 1ère hypothèque. *Examen de Titres (une spécialité.)*

J. LECOMTE, Notaire Public,

No. 387 Rue Main, - - - Winnipeg, Man.
1a 9-11-92

T. PELLETIER

—:o: MARCHAND :o:—

D'EPICERIES, : TABAC, : CIGARES,

Medecines Patentees,

PARFUMS, SAVONS, PAPETERIE,

Fruits,
Sucreries,
Jouets, Etc.

Ayant transporté mon atelier de barbier à la porte voisine, mon magasin se trouve beaucoup agrandi. Vous y trouverez un assortiment complet dans toutes les lignes ci-haut mentionnées. Venez voir et jugez de la vérité de mes assertions.

DE PLUS, J'ACHETE LES PRODUITS DE LA FERME AU PLUS HAUT PRIX DU MARCHE.

Si vous voulez fumer un bon cigare vous trouverez chez moi un assortiment complet. Je suis le seul vendeur du

FAMEUX CIGARE C. O. F.

En vous remerciant d'avoir lu cette annonce, je vous invite à venir me donner un ordre.

Satisfaction vous est garantie.

3-299-3 T. PELLETIER.

HOTEL DE QUEBEC

AVENUE TACHE,

SAINT-BONIFACE, MAN.

ELIE CHAMBERLAND, Prop.

DE PREMIÈRE CLASSE.

Salles à dîner et chambres à coucher bien tenues. Liqueurs choisies. Bonnes écuries. 1a 7 11 89.

HOTEL BEAUREGARD

Coin des avenues Taché et Provencher, Saint-Boniface, Manitoba.

Avantageusement situé à l'entrée du pont Saint-Boniface.

Salle de billard, piano, etc., Liqueurs et cigares de première qualité.
1a.7.11.89.

Theo. Bertrand,

AVOCAT ET NOTAIRE,

Successeur de Geo. E. Fortin,

No. 367 RUE PRINCIPALE,

Porte voisine de Richard & Cie, marchands de vins.

WINNIPEG, - - - - MAN.
6m 23-12-91